



RENSEIGNEMENTS : <http://www.droitetprocedure.com>

**Ou en contactant Véronique JEANDÉ ☎ 01-34-74-38-95 – Portable : 06-88-90-78-12
Fax : 01-34-74-16-21 – jeande.veronique@orange.fr**

DROIT ET PROCEDURE et l'EFB / IFC
Avec le Concours de l'ORDRE DES AVOCATS DE PARIS

ORGANISENT LE :

MERCREDI 17 MARS 2010 de 17 h 30 à 19 h 30
Salle des Criées du Tribunal de Grande Instance de PARIS
4 Boulevard du Palais - 75001 PARIS

UNE REUNION D'INFORMATION-DEBAT, SUR LE THEME :

LA PAROLE DE L'ENFANT
DANS LES PROCEDURES CIVILES

Accueil des participants par Monsieur Stéphane LATASTE
Avocat au Barreau de PARIS, AMCO,
Président de l'Association DROIT ET PROCEDURE

Interventions de :

Madame B. GUYOT, Président de Chambre à la Cour d'Appel de PARIS.

Madame A. BERARD, Vice Président au Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Mademoiselle M.-C. HOURCADE, Vice Président au Tribunal de Grande Instance de PARIS.

Madame D. ATTIAS, Avocat d'enfant, Responsable de l'antenne des mineurs, MCO.

Madame E. FLICHY-MAIGNE, Ancien Bâtonnier du Barreau de VERSAILLES.

Cette réunion d'information est validée au titre de la formation continue des avocats et pour l'EFB comme équivalence de stage.

INSCRIPTION :

Bulletin d'inscription à renvoyer à **DROIT ET PROCEDURE - A l'attention de Véronique JEANDÉ - 17 Bis Route du Moulin à Vent - 78740 VAUX SUR SEINE** accompagné du règlement correspondant en un chèque à l'ordre de DROIT ET PROCEDURE.

Toute inscription vous sera confirmée par l'envoi d'un e-mail vous permettant d'accéder à la salle. En l'absence de confirmation, contacter Véronique JEANDÉ.

Pour les inscriptions adressées après le 10 mars 2010 : Merci de bien vouloir vous assurer des places disponibles avant votre envoi, soit en consultant le site internet de l'Association : <http://www.droitetprocedure.com>, soit en prenant contact avec Véronique JEANDÉ.

Les inscriptions à l'accueil de la réunion ne seront admises que sous réserve de places disponibles.

Les annulations doivent être formulées au plus tard la veille de la réunion. A défaut, les inscriptions sont définitives et les droits dus.

BULLETIN D'INSCRIPTION - RÉUNION DU 17/03/2010

NOM : _____ PRENOM : _____

PROFESSION : _____ N° CNBF : _____

ADRESSE : _____

_____ TOQUE : _____

TEL : _____ FAX : _____

E-MAIL : _____

Tarifs TTC

- | | | |
|--|------|--|
| <input type="checkbox"/> Inscription | 30 € | <input type="checkbox"/> Ci-joint chèque de _____ |
| <input type="checkbox"/> Membre DROIT & PROCEDURE | 0 € | à l'ordre de DROIT & PROCEDURE |
| <input type="checkbox"/> Magistrat | 0 € | <input type="checkbox"/> Gratuit (tarif) |
| <input type="checkbox"/> Etudiant | 0 € | <input type="checkbox"/> Gratuit - Invitation N° _____ |